



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 164-V

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le *Règlement 164-V modifiant le « Règlement 164-C relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Lorraine »* concernant l'ajout de panneaux de signalisation près de l'école Le Tournesol et du Centre culturel Laurent G. Belley;

QUE ce *Règlement* a pour objet d'ajouter des panneaux de signalisation près de l'école Le Tournesol afin d'autoriser le stationnement hors des heures de débarcadère, et près du Centre culturel Laurent G. Belley afin d'interdire le stationnement dans les espaces non-asphaltés et non-délimités;

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce *Règlement* peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'Hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site Internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce *Règlement* entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 13 décembre 2023.



Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière